

Junglinster, le 30 octobre 2020

PUBLICATION

Il est porté à la connaissance du public que par sa délibération du 23 octobre 2020 le conseil communal a approuvé une autorisation de lotissement de terrains situés à l'intérieur du PAP-QE (section JA de Godbrange, n° cadastral 386/1802).

Le texte intégral de la délibération est à la disposition du public à la mairie de Junglinster à partir du 02 novembre 2020 au 16 novembre 2020 inclusivement.

Pour le collège des bourgmestre et échevins

Le bourgmestre

le secrétaire

